

N°2020-10

**Syndicat Mixte du SCOT  
« Cubzaguais Nord Gironde »**

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le 4/01/2021 SLO

ID : 033-200078319-20201223-2020\_10-DE

**L'an deux mille vingt  
Le 30 novembre 2020 à 14h00,**

**L'an deux mille vingt,  
Le 30 novembre à 14h00,**

Les membres du Comité Syndical se sont réunis au siège de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde, 2 rue de la Ganne, 33 920 SAINT SAVIN, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente du syndicat mixte du SCoT, conformément aux dispositions de l'article L5711-1 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales faisant application des articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation le 20 novembre 2020.**

DELEGUES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 10

***Délibération n°2020-10 :***  
**Délégation de la Présidente pour ester en justice**

Présents : 10

**Christiane BOURSEAU, Jean-luc DESPERIEZ, Florian DUMAS, Patrice GALLIER, Valérie GUINAUDIE, Eric HAPPERT, Serge JEANNET, Christophe MARTIAL, Célia MONSEIGNE, Roger TARIS.**

Absents excusés : 5

**Jean-Paul LABEYRIE, Alain RENARD, Brigitte MISIAK, Alain TABONE, Pierre JOLY**

\*\*\*

Madame la Président expose aux membres du comité syndical,

Vu l'article L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-1, L 5211-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22, 16°, et L 2122-23 ;

Considérant qu'en vue d'une bonne administration des intérêts syndicaux, il est nécessaire que la Présidente dispose du pouvoir d'ester en justice, tant en demande qu'en défense,

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir à la Présidente d'ester en justice en défense et en demande devant toutes juridictions, y compris en appel et en cassation.**

N°2020-10

Envoyé en préfecture le 23/12/2020

Reçu en préfecture le 23/12/2020

Affiché le

**SLO**

ID : 033-200078319-20201223-2020\_10-DE

**Vote :**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

23 DEC. 2020

Publié ou notifié  
Le : 4/01/2021 le Président,

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 21/12/2020,

La Présidente, Célia MONSEIGNE

**SYNDICAT MIXTE**  
**SCOT CUBZAGUAIS NORD GIRONDE**  
**33240 SAINT-ANDRE DE CUBZAC**

